

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EST-IL VRAIMENT UNE CATASTROPHE POUR LA SOCIÉTÉ?

Allocution prononcée dans le cadre du Conseil national de
l'Association des retraitées et retraités de l'éducation
et des autres services publics du Québec - AREQ (CSQ)
Rivière-du-Loup

19 octobre 2010

Micheline Boivin
MA sociologie

INTRODUCTION

Au préalable, je veux vous remercier de me donner l'occasion d'exprimer des idées qui me sont chères et qui ont été peu diffusées jusqu'à maintenant. En effet, la vision d'une société peuplée de personnes vieillissantes non autonomes domine celle plus optimiste d'une société alimentée par la contribution active des personnes âgées. C'est précisément cette seconde alternative que j'entends évoquer avec vous au sujet du Québec des années à venir.

Ma prétention est que le spectre de la société vieillissante qui est généralement évoqué par les médias est teinté par l'âgisme et le productivisme. Les préjugés et les stéréotypes à l'égard des personnes âgées considérées globalement comme un groupe homogène de personnes malades, non autonomes et dépendantes colorent la vision de la société à venir caractérisée par le vieillissement démographique. De plus, nos sociétés occidentales étant dominées par un modèle d'économie marchande et productiviste, toute personne qui ne participe pas à la production de biens et services dans le cadre de ce système, est considérée comme inutile, pour ne pas dire nuisible. Toute autre contribution de type bénévole ou non marchande est complètement ignorée par ce modèle.

Au cours de cet exposé, j'aborderai les thèmes suivants :

1. La réalité démographique du Québec pour les prochaines années.
2. La situation des personnes âgées en matière de santé, d'emploi du temps et de revenu.
3. Le coût du vieillissement de la population pour les services de santé et pour les prestations de retraite.
4. La contribution des personnes âgées à la société par le bénévolat, la fiscalité et le transfert de biens aux générations futures.

1. LA RÉALITÉ DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES

Le démographe Jacques Légaré remarque que la principale conséquence du contrôle de la mortalité est que le grand âge devient accessible à tous et que nous assistons à une démocratisation de la vieillesse. À l'appui de cette affirmation, il cite la statistique suivante : « Un Québécois né au début du XXe siècle, avait environ 50 % de chances d'atteindre l'âge de 65 ans et de survivre au-delà de cet âge environ 15 ans; celui né au début du présent siècle a plutôt 93 % de chances d'atteindre l'âge de 65 ans et de vivre au-delà de cet âge plus de 25 ans ¹. »

Espérance de vie à la naissance au Québec, 1901-2001 :

- 1901 : 50 % de chances de vivre jusqu'à 80 ans
- 2001 : 93 % de chances de vivre jusqu'à 90 ans

¹ LÉGARÉ, Jacques. *Le vieillissement des populations : incontournable certes...mais un plus, s'il est géré dans un esprit d'éthique intergénérationnelle*, in Lien social et Politiques, 62, *Vieillir pose-t-il vraiment problème?* Automne 2009, pages 15 à 28, page 17.

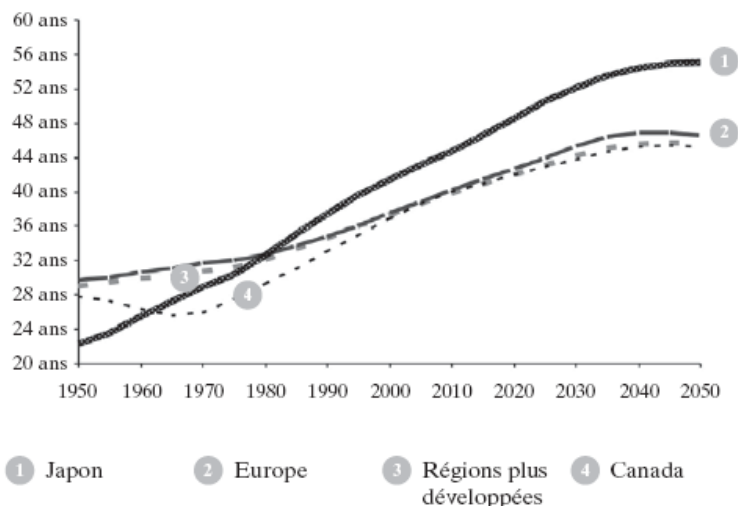
L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des personnes a pour corollaire l'augmentation de l'âge médian de la population des pays concernés, un indicateur qui répartit la population en deux portions égales. C'est ainsi qu'au Québec en 1986, l'âge au-delà duquel se situe la moitié de la population était de 31,8 ans. Il est passé à 40,5 ans en 2006 et devrait s'élever à 46,4 ans en 2056 ². Au Canada, l'âge au-delà duquel se situe la moitié de la population était 28 ans en 1950 pour atteindre 45 ans en 2050. Au même moment, au Japon, la moitié de la population aura plus de 50 ans ³.

Âge médian de la population du Québec 1986-2056, selon divers scénarios	
Années	Âge médian
1986	31,8 ans
2006	40,5 ans
2056	46,4 ans (de 44,3 à 49,4 ans selon scénarios)

Source : Institut de la statistique du Québec, perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056, édition 2009.

Cette situation est partagée à des degrés divers par toutes les sociétés développées comme en témoignent les statistiques des Nations Unies qui indiquent que si l'âge médian était supérieur à 40 ans dans seulement 11 pays développés en 2004, il est prévu que 89 pays auront un âge médian de cet ordre, en 2050 dont 45 pays moins développés ⁴. Le Québec peut donc compter sur l'expérience de nombreux pays qui ont vécu avant lui le vieillissement de leur population et veiller à ce que ce phénomène démographique n'entrave pas son développement.

Âge médian, divers pays et régions développés, 1950-2050



Source : United Nations, World Population Prospects, 2009

² INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*. Édition 2009, page 35.

³ LÉGARÉ, Jacques, op.cit figure 6 page 20.

⁴ NATIONS UNIES. *Perspectives démographiques mondiales, la révision de 2004*, page IXXI.

2. LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'EMPLOI DU TEMPS DE SATISFACTION À L'ÉGARD DE LEUR VIE ET DE REVENU

2.1 L'ÉTAT DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES

La vie humaine s'accompagne de changements qui ont cours de la naissance à la mort. Dès l'âge de 30 ans, certains jeunes vous diront qu'ils ne sont plus en état de passer des nuits blanches à fêter comme ils le faisaient quelques années plus tôt. Mais alors à quel âge le corps vieillit-il? Question posée à juste titre par quatre collègues de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal dans une récente publication⁵. La réponse est nuancée et fait surtout ressortir que la vieillesse n'est pas forcément synonyme de déclin. Je cite :

« L'avancement en âge est une source de changements à tous les moments de la vie. La plupart d'entre eux correspondent à des façons différentes d'agir, de se réaliser et de fonctionner. Il est évident que le corps développe des limitations et qu'il montre des signes d'usure avec le temps qui passe. Sinon, ce serait l'éternité assurée! Malgré ces transformations, l'humain arrive à maintenir la plupart de ses occupations journalières... Vieillir n'est donc pas un déclin en soi. C'est un changement constant, qui s'amorce à la naissance et qui se caractérise, pour certains aspects, par un déclin et, pour d'autres, par un accroissement des connaissances, mais dans tous les cas, par des mécanismes compensatoires qui font en sorte que la plupart des activités de la vie quotidienne peuvent être maintenues, bien qu'adaptées. Vieillir n'est donc pas toujours un déclin. C'est d'abord et avant tout un changement et une adaptation, comme la vie elle-même⁶. »

Des analyses statistiques et démographiques sur la santé des personnes âgées publiées dans une étude de l'Institut de la statistique du Québec en 2004 démontrent que 17 % des personnes de 65-74 ans souffrent d'une incapacité modérée ou grave⁷, ce qui est le cas de 37 % de celles de 75-84 ans. Des comparaisons entre différentes générations permettent de constater que la tendance est à la baisse. La variation statistique étant faible, les auteurs demeurent prudents. Je cite :

« Au Québec, les résultats des calculs effectués sur la période 1986-1998 sont les mêmes que ceux qui ont été obtenus dans d'autres pays où de tels calculs ont été faits : l'espérance de vie sans incapacité grave a en effet évolué de façon parallèle à l'espérance de vie, ce qui serait l'indice que le

⁵ LAGACÉ, Martine (sous la direction de) *L'âgisme, comprendre et changer le regard social sur le vieillissement*. PUL, 278 pages.

⁶ JOANNETTE, Yves; KAHLAOUI Karima; MAHEUX Manon; SKA Bernadette. *Vieillir : déclin ou changement*, in *L'âgisme*, op.cit pages 113-133 page 127.

⁷ Une échelle de gravité de l'incapacité est établie à partir du nombre d'activités que la personne est totalement incapable d'accomplir (deux points pour chacune) ou qu'elle éprouve des difficultés à accomplir (un point). Cette échelle est relativement simple et elle est bien corrélée avec le besoin d'aides techniques ou humaines. Toutefois, elle serait davantage influencée par les dimensions faisant l'objet d'un plus grand nombre de questions comme l'agilité et la mobilité. Plus on considère un état grave, moins la prévalence est importante. Ainsi, la moitié des 42 % de personnes âgées qui déclarent une incapacité sont victimes d'incapacités légères, le tiers, d'incapacités modérées, et le cinquième, d'incapacités graves (INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Vie des générations et personne âgée : aujourd'hui et demain*, 2004, 303 pages. Pages 133-134

nombre d'années vécues en très mauvaise santé demeure stable. Ce sont les incapacités légères qui ont augmenté. Les deux années de vie gagnées par les Québécois et les Québécoises entre 1986 et 1998 ont été des années de bonne santé, vécues sans incapacité modérée ou grave. Si cette évolution parallèle est reconduite dans l'avenir avec les progrès attendus de l'espérance de vie, il s'agira d'une tendance très favorable. C'est un résultat qui permet d'envisager que la plupart des personnes âgées pourront conserver plus longtemps leur mode de vie malgré l'avance en âge⁸. »

Un indice de l'autonomie des personnes âgées est leur capacité de vivre à la maison. Or au Québec, en 2001, la très grande majorité des aînés (90 %) vivaient à la maison, c'est-à-dire en ménage privé. Un certain pourcentage loge cependant en résidence privée avec services, mais il est actuellement impossible d'en établir le nombre avec certitude⁹.

2.2 L'EMPLOI DU TEMPS

Mais à quoi les personnes âgées occupent-elles leur temps?

Les informations émanant des enquêtes de Statistique Canada sur l'emploi du temps des personnes âgées de 65 ans et plus comparativement à celles de 55-64 ans, permettent surtout de constater que le temps libéré par le travail rémunéré offre plus de temps pour le sommeil, pour l'écoute de la télévision et, à un degré moindre, pour la lecture.

Une enquête réalisée au Québec en 2006 par Ipsos auprès des personnes de 55 ans et plus pour le Conseil des aînés aborde également le thème de l'emploi du temps¹⁰.

« On constate sans surprise, affirment les auteurs du rapport, que la majorité des répondants (trois sur quatre) affirment être à la retraite. Cependant, cette proportion diminue fortement chez les 55 à 59 ans (seulement 40 % disent être à la retraite) qui sont encore très actifs sur le marché du travail (51 % occupent encore un emploi). Dans l'ensemble, un répondant sur quatre affirme ne pas être à la retraite et occuper un emploi, à temps plein ou à temps partiel, et on constate que les hommes occupent plus souvent un emploi que les femmes. » Lorsqu'on isole les personnes de 65 ans et plus de ce groupe et toutes celles qui se disent à la retraite, mais qui occupent tout de même un emploi à temps plein ou à temps partiel, cela représente près d'une personne sur dix (9 %) qui occupe un emploi soit 100 000 personnes au Québec.

⁸ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Vie des générations et personne âgée : aujourd'hui et demain*, 2004, 303 pages, page 291.

⁹ LEFEBVRE, Chantal. *Un portrait de la santé des Québécois de 65 ans et plus*, Institut national de la santé publique du Québec, 2003, 20 pages, page 4.

¹⁰ CONSEIL DES AÎNÉS Enquête Ipsos, *Sondage auprès des personnes de 55 ans et plus*, novembre 2006, Rapport Ipsos

Taux d'activité, personnes de 55 ans et plus	
À la retraite	76 %
Au travail à temps plein	14 %
Au travail à temps partiel	6 %
Au travail à temps plein à la maison	3 %
Sous-total : au travail	23 %
Au chômage, recherche d'emploi, assistance sociale	1 %

Source : CONSEIL DES AÎNÉS. Enquête Ipsos, Sondage auprès des personnes de 55 ans et plus, novembre 2006, page 31.

Les retraités qui occupent un emploi disent surtout le faire pour combler leurs temps libres ou parce qu'ils aiment trop leur métier pour l'abandonner. Les raisons économiques viennent seulement au troisième rang, ce qui semble montrer que les retraités qui travaillent ne le font pas par obligation. Près d'un retraité sur cinq qui n'occupe actuellement pas d'emploi aimerait le faire, surtout à temps partiel. Cela représente environ 240 000 retraités qui souhaiteraient occuper un emploi. Ce désir de retourner sur le marché du travail est particulièrement fort chez les jeunes retraités âgés de 55 à 59 ans. La grande majorité des retraités qui aimeraient occuper un emploi voudraient travailler à temps partiel. Seuls ceux ayant le plus faible revenu familial manifestent plus d'intérêt pour le travail à temps plein¹¹. »

Comme on le verra ultérieurement, une bonne proportion des personnes répondantes affirme faire du bénévolat.

2.3 LE SENTIMENT DE SATISFACTION DES PERSONNES ÂGÉES AU REGARD DE LEUR VIE

L'enquête de Statistique Canada sur l'emploi du temps aborde le sentiment de satisfaction des personnes à l'égard de leur vie.

« Dans l'ensemble, les femmes se disent plus satisfaites de leur vie que les hommes, et ce, dans tous les groupes d'âge. Chose intéressante, c'est autour de la quarantaine que les hommes et les femmes se disent le moins satisfaits de leur vie. Cette situation est compréhensible puisque c'est à cette période de leur vie que les Canadiens consacrent beaucoup de temps au travail et à leur carrière et qu'ils essaient de concilier les exigences liées au ménage, aux enfants et aux activités personnelles¹². »

C'est entre 65-74 ans que les hommes se considèrent le plus satisfaits de leur vie (40 %). Parmi les femmes de tous les groupes d'âge, ce sont celles de 75 ans et plus qui se disent le plus satisfaites de leur vie (37 %). Ces données sont confirmées par une enquête réalisée en 2006 auprès des Québécois et Québécoises de 55 ans et plus, dans laquelle on apprend que 80 % de ces personnes se considèrent heureuses et que

¹¹ CONSEIL DES AÎNÉS. Enquête Ipsos, Sondage auprès des personnes de 55 ans et plus, novembre 2006, pages 25-29.

¹² STATISTIQUE CANADA. op cit. page 21.

les répondants âgés de 80 ans et plus se disent en général plus heureux que leurs cadets ¹³.

Les personnes qui se considèrent très heureuses sont les retraités qui travaillent à temps partiel (77 % vs 42 %), ceux qui vivent surtout de leurs revenus personnels (46 % vs 34 %), ceux qui n'habitent pas seuls (45 % vs 30 %), ceux qui sont mariés ou en union libre (44 % vs 35 %) et ceux qui font du bénévolat (44 % vs 36 %).

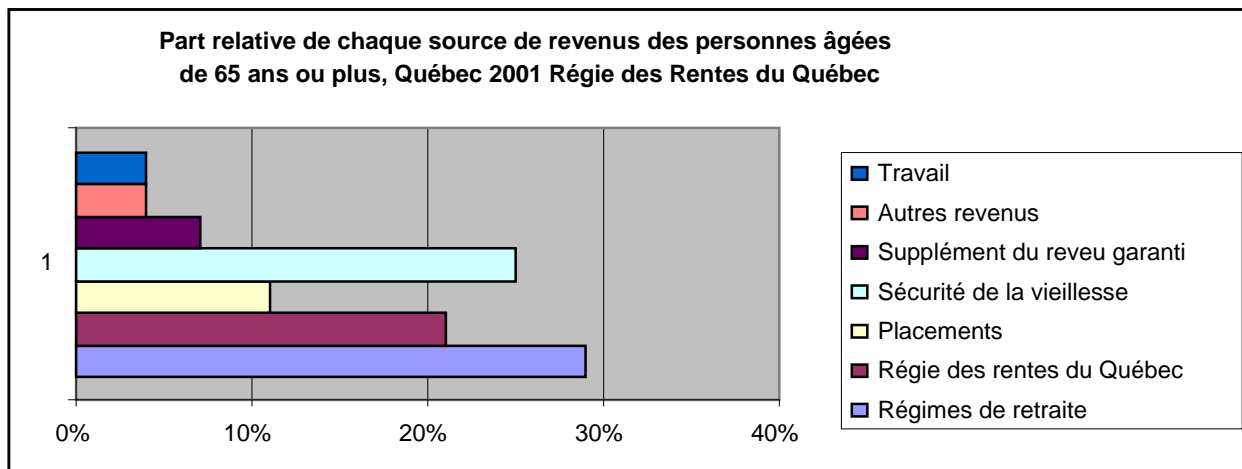
Ces résultats d'enquête permettent de relativiser le stéréotype couramment véhiculé selon lequel ce serait au mitan de la vie que celle-ci serait le plus appréciée alors que la vieillesse serait caractérisée par une vie malheureuse et misérable.

2.4 LE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES

Autre indicateur de bien-être dans une société telle que la nôtre, le revenu des personnes. Celui des personnes âgées leur permet-il de vivre de façon autonome et relativement aisée? Les personnes âgées comptent-elles généralement sur le soutien de l'État pour vivre? Pour répondre à cette dernière question, notons que la dépendance des personnes âgées envers les programmes d'assistance de l'État, soit la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) a fortement diminué au cours des ans. La SV demeure cependant une source importante de revenu surtout pour les femmes, selon des données de la Régie des Rentes du Québec de 2006 ¹⁴. En 2001, les régimes privés de retraite que les personnes âgées ont financés elles-mêmes avec leur employeur lorsqu'elles étaient en emploi, représentent la principale source de revenus des personnes âgées. La part des prestations de ces régimes de retraite dans l'ensemble du revenu des personnes âgées a plus que doublé en 20 ans, passant de 12 % à 29 % de leur revenu. Le Régime des Rentes du Québec, financé partiellement par les contributions passées des travailleurs à la retraite et de leur employeur, a également connu un essor considérable offrant en 2001, 21 % du revenu des retraités alors que ce n'était le cas que de 11 % de leur revenu, 20 ans plus tôt. Ces deux sources combinées assuraient en 2001 la moitié du revenu des personnes âgées. Les autres revenus proviennent pour 25 % de la sécurité de la vieillesse, un faible 7 % du supplément de revenu garanti, le reste, près de 20 % provient d'autres sources telles que les placements et le travail.

¹³ CONSEIL DES AÎNÉS. Enquête Ipsos, *Sondage auprès des personnes de 55 ans et plus*, novembre 2006.

¹⁴ RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC. *Le revenu des personnes retraitées au Québec*, 2006, 48 pages, page 5.



Il est vrai que les personnes âgées vivent en moyenne avec des revenus relativement faibles. Selon la Régie des Rentes du Québec :

« En 2001, près de la moitié des personnes âgées de 65 ans ou plus ont un revenu individuel inférieur à 15 000 \$ et près de 80 % ont un revenu individuel de moins de 25 000 \$. À l'inverse, seulement 5 % de cette population a un revenu de 50 000 \$ ou plus. Les femmes ont en moyenne un revenu inférieur de 39 % à celui des hommes ¹⁵. »

Toutefois, il est faux de prétendre que les personnes âgées vivent en général dans la dépendance des revenus étatiques. Pour les femmes, leur situation est appelée à s'améliorer avec leur participation au marché du travail, l'existence de congés parentaux, de garderies accessibles et de programmes d'équité salariale leur garantissant un revenu égal aux hommes pour un travail équivalent.

3. LE COÛT DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION POUR LES SERVICES DE SANTÉ ET POUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE

L'inquiétude généralement véhiculée au sujet du vieillissement de la population a trait surtout aux coûts croissants pour la société des dépenses éventuellement encourues en matière de services de santé et de financement des régimes de retraite.

3.1 DÉPENSES EN SANTÉ

Qu'il soit clair au départ, les coûts de santé engagés par chacun d'entre nous ne sont pas liés directement à l'âge, mais le sont en fonction de l'approche du décès. Les dépenses de santé se concentrent en fin de vie. Jusqu'à dix ans avant le décès, les dépenses de santé sont équivalentes, peu importe l'âge. Plus une personne meurt à un âge avancé, moins ses dépenses de santé en fin de vie sont élevées. Elles sont près de

¹⁵ RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, op.cit. page 17.

trois fois moindres à 100 ans qu'à 75 ans ¹⁶. C'est un peu comme si, en évitant de mourir jeunes, nous mettions en réserve les sommes qui seraient autrement dépensées avant un décès prématuré, pour une utilisation ultérieure. Mais alors, non seulement les dépenses seront moindres en retardant le moment du décès, mais les sommes non utilisées préalablement ont pu être utilisées à d'autres fins jusqu'à la survenue ultérieure de celui-ci.

Évidemment, comme on vit à un âge avancé au Québec, les dépenses reliées au décès sont concentrées aux grands âges. C'est ainsi que les dépenses par habitant en 2006 qui sont au plus faibles entre 10 et 14 ans soit moins de 900 \$, atteignent plus de 22 000 \$ à 90 ans et plus. Remarquons toutefois, que les dépenses pour les poupons de moins de 1 an, de près de 6 000 \$ sont plus élevées que celles consacrées aux personnes de 65 à 69 ans, soit moins de 5 000 \$ ¹⁷.

Même si les dépenses par habitant consacrées à la santé par le gouvernement du Québec ont augmenté de plus de 66 % de 1975-1976 à 2006-2007, ces dépenses en valeur relative, comparées à l'évolution du PIB, ont été bien contenues puisqu'elles ont été maintenues à 27 % du PIB entre les deux périodes. Pour l'ensemble du Canada, les dépenses gouvernementales en santé sont passées de 26,4 % du PIB en 1975-1976 pour atteindre 35,4% en 2006-2007 ¹⁸.

Dépenses de santé par habitant du gouvernement du Québec et des gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada, en dollars constants de 1997, de 1975 à 2007 et total des dépenses de santé en pourcentage du PIB en 2006-2007

	1975-1976	2006-2007	1975 à 2007	% du PIB 2006-2007
Québec	1 320,05 \$	2 198,59 \$	66,55 %	27 %
Canada	1 256,73 \$	2 415,95 \$	92,24 %	35,4 %

Source : Base de données sur les dépenses de santé, Institut canadien d'information sur la santé; Population, Statistique Canada.

3.2 DÉPENSES EN PRESTATIONS DE RETRAITE

Autre sujet de controverse, les déboursés pour les prestations de retraite ne risquent-ils pas de vider les caisses, d'engendrer des dépenses gouvernementales insoutenables et de compromettre les retraites des générations futures?

Les dépenses publiques de pension au Canada et au Québec sont parmi les plus faibles des pays industrialisés. Ces dépenses représentent en 2000 respectivement moins de 5 % et de 6 % du PIB au Canada et au Québec (2002 dans ce dernier cas).

¹⁶ *Les dépenses de santé au Québec : La bataille des chiffres*. Mémoire déposé à la Commission des Affaires sociales par François BÉLAND, Phd. Professeur titulaire, mars 2006.

¹⁷ Source: *Base de données sur les dépenses de santé*, INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ; Population, STATISTIQUE CANADA, page 148 du rapport *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975-2008*.

¹⁸ Source: *Base de données sur les dépenses de santé*, INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ; Population, STATISTIQUE CANADA.

Dans les autres pays étudiés par la Régie des Rentes du Québec, cette statistique peut atteindre plus de 10 % en Allemagne (11,8 %), en France (12,1 %) et en Italie (14,2 %).

Dépenses des pensions publiques en pourcentage du PIB, année 2000	
Pays	% du PIB
Allemagne	11,8 %
Australie	3,0 %
Canada	4,8 %
États-Unis	4,4 %
France	12,1 %
Italie	14,2 %
Japon	7,9 %
Pays-Bas	5,2 %
Québec	5,7 %
Royaume-Uni	4,3 %
Suède	9,2 %

Source : PCDE , *Fiscal implications of Ageing : Projections of age-relates spending*. Pour le Canada et pour le Québec, calcul de la Régie des rentes du Québec

Ces dépenses ne prennent pas en compte l'aspect fiscal pour lequel le Canada et le Québec se montrent particulièrement généreux. Pensons ici aux exemptions fiscales des cotisations, aux régimes de retraite d'employeurs et au Régime d'épargne retraite (REER) de même qu'à l'accumulation de l'épargne exemptée d'impôt dans le REER. Le Canada se priverait ainsi de 8,5 % de ses revenus fiscaux pour ses dépenses fiscales liées à la retraite, ce qui est nettement supérieur à ce qui existerait dans les autres pays étudiés pour lesquels les dépenses fiscales liées à la retraite sont toujours inférieures à 5 % des revenus fiscaux. Par ailleurs, les prestations sont imposables et il y a remboursement des pensions de la sécurité de la vieillesse pour les contribuables à revenu élevé.

Dépenses fiscales liées à la retraite (régimes privés) des revenus fiscaux totaux	
Pays	Dépense (%)
Australie	4,6 %
Belgique	0,4 %
Canada	8,4 %
Finlande	1,8 %
Allemagne	0,2 %
Irlande	2,7 %
Portugal	0,1 %
Espagne	0,1 %
Suède	1,3 %
Royaume-Uni	3,8 %
États-Unis	3,5 %

Source : Régie des rentes du Québec, Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés, 2004, 118 pages, page 92.

Mais à mesure que la population vieillit et épargne moins en vue de la retraite, mais décaisse plutôt les sommes accumulées, les avantages fiscaux se retourneront au profit des gouvernements qui imposent les sommes retirées des Régimes enregistrés d'épargne retraite, les prestations de retraite et les gains en capital accumulés au cours des ans.

Le Régime des rentes du Québec est financé sur une base de capitalisation partielle, c'est-à-dire qu'une réserve est maintenue pour générer une partie des revenus nécessaires au financement des prestations du régime. Cette réserve provient des cotisations des travailleurs et de leurs employeurs et des revenus de placement générés par ce capital. Il est donc faux de prétendre que les jeunes actuellement en emploi, financent à eux seuls la retraite de leurs aînés.

Là où le Québec et le Canada se distinguent nettement des pays européens tels que la France, l'Allemagne et l'Italie, c'est la prudence dont ils ont fait preuve en capitalisant leurs régimes de retraite de façon à pouvoir faire face au futur. Je cite un rapport de la Régie des rentes du Québec :

«Au sein des pays industrialisés, le Québec (et le Canada) figure parmi les juridictions dans lesquelles le taux de capitalisation des régimes de retraite est le plus élevé. En additionnant le Régime de rentes du Québec et les régimes complémentaires, l'actif accumulé des régimes de retraite équivaut à 60 % du PIB au Québec et à 83 % du PIB pour l'ensemble du Canada (données de 2001). Cela exclut les actifs accumulés en vertu des régimes enregistrés d'épargne-retraite, qui représentent environ 36 % du PIB au Québec¹⁹.»

Il s'agit de données de 2000-2001 qui auront sans doute été modifiées sous l'effet de l'effondrement boursier connu à la fin de la dernière décennie.

¹⁹ RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC. *Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés*, 2004, 118 pages, page 92.

Actifs des régimes de retraite en pourcentage du PIB

Pays	Régime public	Régime complémentaire	Total
Québec	7 %	54 %	61 %
Canada	6 %	77 %	83 %
Pays-Bas	3 %	105 %	108 %
États-Unis	13 %	63 %	76 %
Royaume-Uni	0 %	66 %	66 %
Japon	37 %	19 %	56 %
Suède	33 %	4 %	37 %
Italie	0 %	4 %	4 %
Allemagne	0 %	3 %	3 %
France	1 %	0 %	1 %

Source pour le Québec : Données compilées par la Régie des rentes du Québec. Pour le Canada : Statistique Canada, *Programme de revenu de retraite au Canada : un aperçu statistique (1990-2000)*. Pour les autres pays : OCDE, *Statistical Database, Financial Assets of Institutional Investors (2001)*

La Régie des rentes prévoyait en 2004, maintenir un taux de cotisation constant de 4,95 % des salaires des travailleurs jusqu'en 2050 malgré l'arrivée massive des baby-boomers à l'âge de la retraite. Il s'agit du taux le plus bas observé parmi les pays étudiés par la Régie des rentes. À titre d'exemple le taux de cotisation des travailleurs des Pays-Bas atteint 17,90 %, celui du Royaume-Uni est de 11 % et celui de la Suède, 9,25 %²⁰. Si cette prédiction de la Régie des Rentes du Québec doit être révisée suite aux récentes débâcles financières, ce n'est pas uniquement en raison du vieillissement de la population, mais également à cause des déboires subis dans la gestion de la caisse de retraite.

Taux de cotisation au régime général de pensions¹

Pays	Taux de cotisation		Total
	Travailleur	Employeur	
Allemagne	9,75 %	9,75 %	19,50 %
États-Unis	6,20 %	6,20 %	12,40 %
France ²	6,55 %	8,20 %	14,75 %
Italie	8,89 %	23,81 %	32,70 %
Japon	8,675 %	8,675 %	17,35 %
Pays-Bas ³	17,90 %		17,90 %
Québec	4,95 %	4,95 %	9,90 %
Royaume-Uni	11,00 %	12,80 %	23,80 %
Suède ⁴	9,25 %	9,25 %	18,50 %

¹ RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC. Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés, 2004, 118 pages. Tableau 6.8, page 93.

² Régime général seulement. Il faut ajouter à cela 1,60 % des gains totaux versés par l'employeur. Une cotisation de 9,50 % en moyenne (non incluse ici) sert à financer les régimes.

³ Auquel il faut ajouter 1,25 % pour le financement des prestations de survivants.

⁴ Auquel il faut ajouter une cotisation de 1,00 % sur les gains au-dessus du plafond assurable.

²⁰ RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC. Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés, 2004, 118 pages, page 93.

Ces données sur le coût du vieillissement au Québec et au Canada concordent dans l'ensemble avec les résultats d'une étude publiée par la revue américaine *Science* du 10 septembre dernier. Selon les auteurs, des chercheurs autrichiens de l'Institut de Vienne sur la démographie et l'International Institute for Applied Systems Analysis et leurs confrères de l'université Stony Brook de New York, qui ont développé de nouvelles mesures de vieillissement prenant en compte les différents degrés de handicap et de longévité, le fardeau socio-économique du vieillissement dans les pays industrialisés serait exagéré alors qu'une grande partie de la population reste en bonne santé à un âge plus avancé que par le passé. Les auteurs de la recherche affirment que les mesures actuelles du vieillissement sont basées sur des âges chronologiques fixes ce qui peut être trompeur. S'appuyer sur de tels indicateurs selon eux, revient à ignorer les progrès dans l'espérance de vie ainsi que dans l'amélioration de l'état de santé ²¹.

4. LA CONTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES À LA SOCIÉTÉ

Les personnes âgées ne constituent pas un poids pour la société comme il a été démontré précédemment. Au contraire, elles contribuent de façon importante à son bon fonctionnement par le bénévolat, la fiscalité et le transfert de biens aux générations futures.

4.1 LE BÉNÉVOLAT DES PERSONNES ÂGÉES

Depuis 1997 et approximativement tous les 4 ans, Statistique Canada, mène une enquête sur le don, le bénévolat et la participation à travers le territoire canadien. On entend par activités bénévoles celles qui sont accomplies au sein d'associations communautaires ou d'organismes à but non lucratif. On collecte également des données sur les activités d'entraide effectuées à titre personnel de façon directe, sans l'intermédiaire d'un organisme ²². Cette étude est une source d'information sur les bénévoles, sur les raisons qui motivent leur action, de même que sur les secteurs et les endroits où ils exercent cette activité.

Dans l'ensemble du Canada, en 2004, trois millions de personnes à la retraite consacraient chaque année cinq milliards d'heures à des activités bénévoles équivalant à une contribution de près 60 milliards de dollars à l'économie ²³.

On constate que les aînés canadiens consacraient au bénévolat en 2007, beaucoup plus de temps (218 heures par année) que les autres groupes d'âge, mais qu'ils y participaient en moins grande proportion (36 %).

²¹ Blogue Le Monde, 10 septembre 2010.

²² STATISTIQUE CANADA – Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation.

²³ Statistique Canada – Enquête canadienne de 2004 sur le don, le bénévolat et la participation.

L'enquête de 2006 réalisée auprès des personnes de 55 ans et plus pour le Conseil des aînés du Québec révèle en effet l'importance du bénévolat et de l'entraide pour ce groupe de personnes.

« Le sondage ne permet pas de préciser s'il s'agit de bénévolat organisé au sein d'organismes ou institutions, mais on constate toutefois qu'on retrouve plus de bénévoles chez les aidants naturels, ce qui laisse à penser qu'une partie d'entre eux ont associé leur activité de soutien à un proche à du bénévolat.

Près d'un répondant sur cinq nous a mentionné être un aidant naturel, c'est-à-dire qu'il prend soin d'une personne en perte d'autonomie, ne serait-ce que quelques heures par semaine ou par mois. Les 60 à 69 ans sont particulièrement mis à contribution puisque 22 % des répondants de ce sous-groupe nous ont dit être des aidants naturels. Globalement, cela signifie qu'au Québec, environ 360 000 personnes âgées de 55 ans ou plus sont des aidants naturels. En moyenne, les répondants consacrent 7,1 heures de leur temps à chaque semaine à leur rôle d'aidant naturel. Un aidant naturel sur quatre y consacre même plus de 15 heures par semaine. Ces résultats montrent que chaque semaine, les Québécois de 55 ans et plus allouent environ 2,5 millions d'heures à leur rôle d'aidants naturels.²⁴»

Aidants naturels de 55 ans et plus, Québec, 2006		
	Moyenne	Total au Québec
Aidants naturels	20 %	360 000 personnes
Temps consacré	7.1 heures	2.5 millions d'heures

Source : Conseil des aînés. Enquête Ipsos, sondage auprès des personnes de 55 ans et plus, novembre 2006

4.2 LA CONTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES À LA FISCALITÉ

Les personnes de 65 ans et plus représentaient au Québec en 2006, 18 % des contribuables, soit près d'un million de personnes et versaient au gouvernement du Québec, plus de 1,7 milliard de dollars.

Impôt payé par les contribuables de 65 ans et plus, Québec 2006		
<i>(Impôt à payer moins les crédits d'impôt remboursables)</i>		
	Nombre	Montant (en milliers de dollars)
Contribuables de 65 à 69 ans	257 025	690 348 \$
Contribuables de 70 à 74 ans	215 344	497 084 \$
Contribuables de 75 ans et plus	431 703	569 300 \$
Total	904 072	1 756 732 \$

Source : Ministère du Revenu du Québec, Statistiques fiscales détaillées selon l'âge et le sexe, Québec 2006

²⁴ CONSEIL DES AÎNÉS. Enquête Ipsos, *Sondage auprès des personnes de 55 ans et plus*, novembre 2006.

Compte tenu des crédits et déductions qui leur sont accordés en raison de leur âge et de leur revenu relativement plus faible que la moyenne, les personnes âgées assument un fardeau fiscal proportionnellement moindre que les autres contribuables. En effet, alors qu'ils déclarent un revenu total représentant 15 % du total des revenus déclarés par l'ensemble des contribuables, ils payent 10,6 % de l'impôt total. Une amélioration de la situation financière des personnes âgées est susceptible de modifier cet état de choses.

Nous savons que les personnes de 65 ans et plus représentent 20 % des propriétaires occupants en 2006, alors qu'ils ne sont que 14,3 % de la population ²⁵. À compter de 55 ans, la propriété d'un logement sans hypothèque est le mode d'occupation le plus commun. Nous pouvons donc supposer qu'ils assument largement leur part du fardeau fiscal des municipalités, fondé sur la propriété foncière.

4.3 TRANSFERT AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

La résidence constitue généralement la part principale du patrimoine familial. Pour l'ensemble du Canada en 2005, l'avoir net des familles dont le principal soutien économique à 65 ans ou plus se situait à 303 167 \$. C'est lorsque le principal soutien économique a entre 55 et 64 ans que l'avoir net des familles est le plus élevé, soit 407 417 \$ ²⁶. Compte tenu de la récente bulle immobilière, on peut supposer que ces montants seront nettement supérieurs en 2010.

Avoir net médian des familles canadiennes, selon l'âge du principal soutien économique de la famille 2005 (en dollars)	
Moins de 35 ans	18 750 \$
35-44 ans	135 408 \$
45-54 ans	231 900 \$
55-64 ans	407 417 \$
65 ans et plus	303 167 \$

Source : Statistique Canada. *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de l'enquête sur la sécurité financière 2005*

Avec de tels avoirs et un nombre limité d'enfants (2,5 enfants parmi les personnes de 55 ans et plus enquêtés pour le Conseil des aînés en 2006), les personnes âgées devraient laisser des héritages substantiels aux générations futures, que se partageront un nombre limité de descendants.

En plus de ce legs privé, les générations qui nous succèdent bénéficieront au Québec des programmes sociaux implantés par leurs aînés. Pensons ici à la gratuité scolaire, à l'accès gratuit au système de santé, aux prestations de la Régie des rentes du Québec, au programme de congés parentaux et de garderies à faible coût, en plus des gains obtenus par les mouvements syndicaux et féministes tels que l'équité salariale et les programmes d'accès à l'égalité. Il serait bon de rappeler plus souvent qu'elle était la réalité au Québec avant ces avancées sociales. Les personnes de ma génération se

²⁵ STATISTIQUE CANADA. *Répartition des ménages propriétaires selon la proportion du revenu du ménage consacrée aux dépenses de propriété et le groupe d'âge du principal soutien du ménage*, Québec, 2006.

²⁶ STATISTIQUE CANADA. *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de l'enquête sur la sécurité financière 2005*.

souviennent de l'époque où leur famille devait s'endetter lourdement en cas de maladies exigeant une hospitalisation. À ce moment, la fréquentation scolaire au-delà de l'école primaire était considérée comme un privilège. Nous avons tous solidairement contribué à ces avancées sans mesquinerie. Les personnes âgées n'ont pas hésité à encourager des réformes qui profiteraient aux plus jeunes. Le discours ambiant alimentant les conflits intergénérationnels n'est apparu que récemment au détriment d'une solidarité intergénérationnelle qu'il importe de rétablir.

CONCLUSION

Au terme de l'exposé qui précède, j'aimerais attirer votre attention sur deux idées maîtresses qui en découlent.

1. LA NOTION DE PRODUCTIVISME

Selon cette notion, les êtres humains sont considérés comme des instruments servant à la reproduction biologique et à la production économique dans le cadre du système d'économie marchande. Toute personne ayant dépassé l'âge de la reproduction biologique et qui ne participe pas directement à la production marchande est considérée comme inutile et dépendante. Par ailleurs, si toutes les têtes grises cessaient subitement de soutenir leurs proches et les organismes sans but lucratif par leur travail et leurs dons en espèces, la société se trouverait bien démunie. Les personnes âgées sont peut-être plus utiles ainsi, que si elles devaient être embrigadées dans l'économie marchande.

2. LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Il n'y a aucun intérêt à mousser les conflits intergénérationnels et à laisser entendre que les problèmes actuels de la société sont dus au trop grand nombre de personnes âgées. Mais il y a un danger certain qu'un tel discours serve intentionnellement ou non, ceux qui sont désireux de voir supprimer ou amputer certains programmes sociaux et privatiser totalement ou partiellement les services de santé. Il faudrait plutôt attirer l'attention sur le fait que la solidarité intergénérationnelle a permis dans le passé au Québec, de se doter d'institutions et de programmes, destinés parfois à des catégories spécifiques de la population, tels que les jeunes ou les parents de jeunes enfants ou encore les personnes âgées et que cela a permis l'émergence d'une justice sociale au bénéfice du plus grand nombre.